

PROCESSUS DE CO-CRÉATION DE LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

AU SEIN DU FUTUR CENTRE ADMINISTRATIF

Note de principe

Le projet global « BXL20/21 » de nouveau centre administratif de la Ville de Bruxelles a pour objectifs d'offrir des services modernisés et personnalisés, répondant à la grande diversité de la population bruxelloise (nationalités, fracture sociale et numérique, configurations très différentes des quartiers, etc.) ainsi qu'aux enjeux de la digitalisation croissante des services.

L'aménagement de la nouvelle salle du conseil, lieu symbolique du processus décisionnel de notre démocratie locale, s'inscrit également dans ces objectifs. Ce réaménagement est une réelle opportunité de moderniser les conditions de travail du Conseil Communal, d'y améliorer la participation politique comme citoyenne, d'augmenter le confort de travail de l'ensemble des acteurs qui participent ou qui assistent au Conseil communal. Il s'agira aussi de penser ce lieu comme un outil d'animation de la vie citoyenne et participative et ce faisant, de prendre en compte les futures utilisations potentielles du lieu par des enseignants, des élèves, des associations, etc.

Au regard de ces enjeux, il paraît logique et souhaitable que la conception même de cet aménagement implique l'ensemble des usagers actuels et potentiels de la future salle du Conseil. En conséquence le Collège a exprimé sa volonté de réfléchir à l'aménagement de la salle du Conseil dans une démarche participative. A cette fin, il est proposé de constituer un panel mixte représentatif de l'ensemble des futurs utilisateurs de cette salle.

1) Objectifs

- Lancer une discussion ouverte avec tous les futurs utilisateurs du lieu afin d'identifier l'ensemble des besoins et attentes quant à l'aménagement de cet espace ;
- Définir en particulier les pistes d'utilisations hors conseil : conférences, écoles, enseignement à la citoyenneté, panel citoyens, etc.)
- Confronter le plan d'aménagement envisagé aux différents scénarios d'utilisation du lieu (conseil, conférence, ...)

2) Panel mixte

Le panel mixte et paritaire sera composé de :

- Le Bourgmestre
- L'échevin de la participation citoyenne
- Le secrétaire communal
- La Présidente du Conseil Communal
- 1 membre du secrétariat des Assemblées
- 1 directeur général de l'administration
- 1 conseiller communal par groupe politique

- 1 huissier
 - 1 membre du service nettoyage
 - 1 traducteur/trice
 - 1 membre de cabinet
 - 1 membre du service ICT
 - 2 journalistes FR/NL
 - 1 représentant d'association de sensibilisation citoyenne
 - 1 représentant d'association de sensibilisation à la citoyenneté en milieu scolaire
 - 1 expert de fonctionnement de la démocratie locale
 - 1 représentant du MAD Brussels
 - 3 citoyens
- Pour la désignation du personnel de Ville (directeur général de l'administration, secrétariat des Assemblées, service ICT, huissier, service de nettoyage, traducteur/tric, souffleur), nous demandons aux responsables du département d'indiquer un.e représentant.e
 - Pour la désignation des conseillers communaux, nous proposons que les groupes politiques désignent une personne par groupe.
 - Pour la désignation des journalistes, nous proposons un appel à candidature aux contacts presse et un tirage au sort effectué en amont du conseil communal du 29 avril
 - Afin d'impliquer les citoyens, nous proposons d'envoyer un appel à candidature aux participants à l'enquête Brucity et d'effectuer le tirage au sort en amont du conseil communal du 29 avril
 - Le Collège identifiera et désignera des associations connues et reconnue en matière de sensibilisation citoyenne et de sensibilisation à la citoyenneté en milieu scolaire de même qu'un expert de fonctionnement de la démocratie locale

3) **Méthode de travail**

Au préalable :

- Partage des premières esquisses et les plans du bâtiment par le porteur de projet
- Définir les limites de la co-création (limite du budget, les éléments déjà déterminant dans l'aménagement / équipement de la salle)

En panel :

- Poser le cadre de la co-création (les contraintes, les éléments fixe)
- Définir une méthodologie d'animation ainsi que les supports nécessaires
- Mettre à disposition l'ensemble des informations liées au projet pour permettre au panel de se saisir rapidement et efficacement de la question
- Rechercher des exemples inspirants

3 rencontres de travail :

- réunion d'information : 30/04
- réunion de co-construction : 10/05
- réunion de co-décision : 20/05

Rapportage :

- Synthèse des apports sous un format à définir avec l'auteur de projet pour en faciliter l'intégration dans le projet d'aménagement
- L'avis du bureau d'étude, enrichi par le processus de co-création, sera soumis au collègue

4) **Budget estimé** : 3.000 EUR